



Officine Influences

La PDA attend encore son heure

Le manque de cadre réglementaire fixant notamment une rémunération pour la préparation des doses à administrer (PDA) freine encore le développement de ce service pourtant plein d'avenir.

Dans le domaine de la PDA, les avancées réglementaires se font attendre. Si elle est légale et prévue par le Code de la santé publique, l'arrêté de bonnes pratiques qui aurait dû l'encadrer n'a en revanche jamais été publié. Or, le directeur général de l'Assurance maladie, Nicolas Revel, a indiqué que la négociation d'honoraires pour la PDA ne serait pas entamée tant que ce texte ne serait pas paru. Résultat : la plupart des pharmaciens qui s'y investissent le font sans être rémunérés spécifiquement pour ce service. D'après une enquête Pharma Système Qualité publiée en janvier 2018, sur 2550 pharmacies engagées dans la démarche de certification, 28 % déclaraient faire de la PDA, dont 92 % pour des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou d'autres structures et seulement 3 % indiquaient en réaliser pour les patients en ambulatoire.

Coût humain et matériel

« Jusqu'à présent, le service est très rarement facturé. En établissement, aucun pharmacien ne fait payer de prestation par patient ou à la semaine et seuls certains Ehpad acceptent de prendre en charge les consommables, observe Martine Costedoat, directrice générale de Pharma Système Qualité. Et en ambulatoire, les trois quarts des pharmacies proposent la PDA gratuitement. » Pourtant, depuis octobre 2018 et le décret consacré aux « conseils et prestations », aussi appelé « décret services », les officinaux ont la possibilité de facturer la PDA à leurs patients. Mais très peu ont déjà sauté le pas.

Cette absence de rémunération constitue un frein au développement de cette pratique. En effet, la démarche est coûteuse, aussi bien en temps qu'en équipements. « Il faut prendre en compte le coût du consommable et le coût humain », détaille Olivier Foubet, dirigeant d'Oreus, une entreprise française spécialisée dans la mise au point de piluliers. « Pour préparer quatre piluliers pour un mois, il faut au moins compter dix minutes », évalue-t-il. De plus, les pharmaciens qui s'engagent dans cette démarche pour les établissements s'équipent souvent de matériel onéreux pour automatiser leur pratique. « La PDA manuelle prend plus de temps et génère plus d'erreurs qu'avec un robot, assure Sylvie



Manzano, responsable de la communication, du suivi et de l'accompagnement des patients chez Robotik Technology, spécialiste français de systèmes informatisés pour la PDA. Il faut une moyenne de 60 à 80 lits pour envisager l'automatisation d'une PDA et que cela commence à être rentable », estime-t-elle.

Alors, pour prouver les avantages de la PDA et l'intérêt de la rémunérer, des expérimentations ont été menées en régions. La première a commencé en septembre 2013 en

PDA en ambulatoire : combien facturer ?

Facturer la PDA en ambulatoire est certes autorisé depuis octobre 2018 mais aucune fourchette de prix n'a été fixée. Alors combien peut-on demander pour ce service ? Olivier Foubet, d'Oreus, propose de faire payer entre 15 et 20 euros par mois pour la préparation de piluliers, tandis que Sylvie Manzano de Robotik Technology conseille aux pharmaciens de demander entre 4 et 7 euros par pilulier. Pharma Système Qualité, quant à elle, a effectué une étude directement auprès des patients en octobre 2018 pour savoir combien ils seraient prêts à déboursier. « Nous leur avons d'abord demandé s'ils seraient intéressés par la préparation

hebdomadaire d'un pilulier avec explication sur les prises », indique Martine Costedoat, directrice générale de Pharma Système Qualité. Sur 33 000 réponses, 20,9 % des patients étaient désireux de recevoir une aide au traitement. « Ce sont notamment les aidants qui sont demandeurs de piluliers pour leurs proches âgés », fait-elle remarquer. Et à la question « Combien seriez-vous prêts à payer pour cette livraison hebdomadaire d'un pilulier ? », la majorité des réponses tournaient autour de 5 à 9 euros : 26,3 % étaient disposés à payer 5 euros hebdomadaires, 24,9 % citaient la somme de 7 euros et 24,1 % étaient prêts à déboursier 9 euros.



© ADORSTOCK/JOSE LUIS STEPHENS

Basse-Normandie. « L'étude a duré quatre mois et ciblait les patients polymédicamentés âgés de 75 ans et plus qui vivaient à leur domicile, explique Claude Baroukh, élu à l'union régionale des professionnels de santé (URPS) pharmaciens de Basse-Normandie. Le premier mois faisait office de témoin. Nous recrutions les patients et nous dispensions l'ordonnance normalement, en leur demandant de rapporter leurs boîtes à la fin du mois. À partir du deuxième mois, nous dispensions en pilulier que les patients devaient également rapporter à la fin de chaque mois. » L'expérience a été couronnée de succès. « Nous avons étudié 202 patients sur 44 pharmacies et nous avons vu l'observance passer de 71 % à 98 % grâce au pilulier », se félicite Claude Baroukh. Les pharmaciens participants étaient rémunérés 1 euro par jour et par patient. « Cette expérimentation prouve que la balance avantage-coût est en faveur de la PDA sécurisée », affirme-t-il.

Un autre test est toujours en cours dans les Landes. Il a débuté fin 2017 et vise à proposer un pilulier tous les jours aux patients âgés de plus de 65 ans et polymédicamentés ou inclus dans un programme Paerpa (personnes âgées en risque de perte d'autonomie). « L'expérimentation se déroule en coordination avec les infirmiers, indique François Martial, président de l'URPS pharmaciens Nouvelle-Aquitaine. L'officinal prépare le pilulier et c'est l'infirmier qui le donne. » Une dizaine de pharmacies sont impliquées dans cette expérimentation qui

devait porter sur 100 malades pendant un an. « Pour le moment, nous avons recruté 80 patients, mais certains entrent en Ehpad ou décèdent et nous ne pouvons donc pas les suivre pendant une année complète », relève-t-il. Les pharmaciens sont rémunérés 1 euro par jour sur sept jours. « C'est un système qui fonctionne bien, estime François Martial. C'est une opportunité pour le pharmacien de remplir son rôle, c'est-à-dire de veiller à la bonne utilisation des traitements. Et il est très important que ces missions soient reconnues économiquement. »

Sécuriser la prise des médicaments

À cet égard, la parution du « décret services » ouvre donc de nouveaux horizons aux pharmaciens. « La PDA ambulatoire représente l'avenir pour les pharmaciens », assure Martine Costedoat. En effet, l'observance est souvent très mauvaise chez la plupart des patients chroniques et ils sont prêts à payer pour la préparation de piluliers (voir encadré page de gauche). « La PDA ambulatoire permet de sécuriser la prise des médicaments, souligne la directrice générale de Pharma Système Qualité. Si le pharmacien l'associe à un bilan de médication, il peut ainsi apporter une vraie valeur ajoutée. De plus, les fournisseurs de robots proposent maintenant des petites machines qui tiennent sur la paillasse d'un préparatoire. Il n'est donc pas nécessaire d'investir dans une machine très coûteuse pour se lancer dans la PDA ambulatoire. »

En outre, le pharmacien peut saisir cette opportunité pour travailler en interprofessionnalité avec les médecins et les infirmiers des alentours. C'est ce que font par exemple les membres du groupement PDA Pharma, qui rassemble 43 pharmaciens engagés dans cette pratique. « Le groupement communique auprès des médecins et leur indique la liste des pharmaciens qui proposent ce service, indique Gérard Aitmedhi, son directeur. Nous recevons même des ordonnances où le médecin prescrit un pilulier. » Pour Claude Baroukh, ce qui manque encore pour que la PDA se développe davantage, c'est une prise en charge par l'Assurance maladie. « Pour que cela fonctionne, il faut à mon avis que cela se fasse dans le cadre d'une enveloppe fermée, avec une cible bien précise de patients, par exemple les personnes âgées polymédicamentées qui ne sont pas en capacité de gérer seules leurs traitements », avance-t-il. Et les pouvoirs publics auraient tout intérêt à s'intéresser à la question. Outil d'amélioration de l'observance et d'interprofessionnalité, la PDA peut également constituer une source non négligeable d'économies pour les comptes sociaux. « Un bon usage du médicament permettrait d'économiser 900 millions d'euros par an », soulignait ainsi le docteur Valéry Trosini-Désert, pneumologue à la Pitié-Salpêtrière, lors d'un forum organisé le 22 mars dernier par le Leem (Les Entreprises du médicament). ■

Anne-Gaëlle Moulun